

PROCES-VERBAL DE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

L'An deux mil dix-neuf, le 10 avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Jacques EDARD, le Maire de la commune de CAVIGNAC, suite à l'annulation de la séance du 4 avril 2019 faute de quorum ;
Date de convocation du Conseil : le 05/04/2019

Nombre de conseillers en exercice : 17 Nombre de présents : 7 Nombre de votants : 8

Présents : **Mmes Coureaud, Ligner, Payet, MM. Edard, Jaubleau, Chaulet, Legrel**

Absents : **M. Meynard qui donne pouvoir à M. Chaulet, Mmes Dumontheil Foucher, Harscoët, Selves, Branco, MM Charrier, Jean-Joseph, Faget, Pelletan.**

Secrétaire de Séance : **M. Legrel**

32- Dénomination des Voies communales et numérotation

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales: «Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles».

La commission voirie propose de nommer 10 voies communales (VC) et 16 chemins ruraux (CR) dans le cadre de la procédure de mise à jour du tableau de la voirie communale en cours (voir tableau et plan joints).

Il s'agit pour les nouvelles voies communales de :

- Le Chemin du Pas (du Chemin de la Tuilerie à la Saye)
- Le Chemin du Petit Moulin (du Chemin de la Tuilerie à Petit Moulin)
- L'impasse Chasserat (de la RD 18 à la RN 10)
- La Route des Renardières (de la Route de Pont Au Pin au Pont SNCF Les Renardières)
- Chemin de Moulin Neuf (de la Route de Pont Au Pin au Moulin)
- Rue des Mimosas (de la Rue du Bois à Rue de Baillargeau)
- Rue de Baillargeau (de la Rue de Godineau à Rue des Mimosas)
- Allée du Tilleul (de Rue de Bonin – voie sans issue)
- Route de Brochard (de la Croix de Landreau vers la commune de CEZAC)
- Impasse du Barrail (à Baudet – voie sans issue)

Il s'agit pour les chemins ruraux de :

- Chemin de l'étang (du Chemin de la Tuilerie à l'étang du Petit Moulin)
- Chemin de Baudet (du Chemin de Balifrau à RN 10)
- Impasse de la Quincaillerie (de Rue de la Quincaillerie à Chemin vert)
- Impasse de Papon (de Rue de Papon à RN10)
- Chemin de Brard (de la Route de Pont Au Pin à la route des Renardières)
- Impasse de Brard (de Chemin de Brard à Route de Moulin neuf)
- Chemin de Bertrand Bernard (chemin d'exploitation restitué par la SNCF)
- Impasse Guindron (du carrefour Guindron/Fond de Vergne vers Tessonneau)
- Chemin de la Chagnasse (de Rue des Mimosas vers la commune de Saint-Mariens)
- Chemin de la Jachère (de la Rue de Godineau vers Champ Barreau)
- Chemin du Lavoir (de la Rue de Bonin vers Grand Pré)
- Chemin Blanc (de la Rue de Bonin vers pièce du Blanc/Péricou)
- Chemin des Terres Fortes (de la RD 249 vers Route de Jamet)
- Chemin des Bruleaux (de la RD 249 vers Route de Jamet)
- Impasse des Renardières (de la Route des Renardières vers Debot)
- Impasse Guionet (de la Route de Guionet vers Debot)

Il est demandé également au Conseil d'autoriser la numérotation métrique de la rue de Guindron en raison de sa récente urbanisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De nommer les voies communales et les chemins ruraux comme ci-dessus définis
- D'autoriser la nouvelle numérotation métrique de la rue de Guindron
- D'inscrire la dépense de la numérotation de la rue de Guindron au BP 2019

33- Attribution de subvention de fonctionnement aux associations locales

Sur proposition de la commission Vie Locale, il revient au Conseil municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations comme suit:

- Union Sportive Nord Gironde Omnisports de St Yzan de Soudiac : 500€ (300€ en 2018)
- Aide aux Devoirs : 400€ (400€ en 2018)
- Les Diablotins : 600€ (600€ en 2018)
- Rencontres récréatives Cavignacaises : 500€ (400€ en 2018)
- Ciseaux d'argent : 300€ (200€ en 2018)
- Comité des Fêtes : 1 500€ (1 500€ en 2017)
- AJRVS : 400€ (400€ en 2018)
- Roses de Noël : 500€ (500€ en 2018)
- FNACA : 300€ (250€ en 2018)
- ARAC : 300€ (250€ en 2018)
- Cavignac Bicross Club : 1 570€ (1 000€ en 2018)
- Aéroclub de Marcillac : 50€ (100€ en 2018)
- CAC Prix Yves Courpon : 400€ (chaque année)
- Collège Vauban : 50€ (voyage d'un élève de Cavignac à Luz Saint Sauveur)

TOTAL : 7 370€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour les montants établis ci-dessus

34- Demande de subvention dans le cadre Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2019

La réunion de répartition de l'enveloppe 2019 du FDAEC pour les communes du Canton Nord Gironde a réservé 15 517€ d'aide aux investissements de Cavignac sur une enveloppe totale pour les communes du canton Nord Gironde de 462 670€ (clés de répartition : la population et la longueur de la voirie).

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter cette aide du Conseil départemental de la Gironde pour les travaux de réfection de la voirie communale (La Fonderie, l'Ardillas et la Route de la Saye pour un montant de 78 310€ HT), les travaux d'amélioration de la Salle Polyvalente (baffles acoustiques pour 11 692,82€ HT, remplacement des portes sur le pignon sud pour 4 983,94€ HT), la fourniture et pose des jeux à l'Aire de Loisirs (19 881,10€ HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'aide au Département de la Gironde dans le cadre du FDAEC 2019 pour les travaux de voirie et de la salle polyvalente ci-dessus définis, pour un montant de 15 517€.
- D'attester de la dépense 2018 pour les travaux d'extension de la place du marché pour un montant de 159 137,50€ HT.

35-Demande de fonds de concours d'investissement à la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde : AJOURNE

36- Acquisition d'une partie de la parcelle AK 95

Pour obtenir la maîtrise foncière totale par la commune du terrain d'assiette de la place de la mairie et de ses accès, il a été convenu avec le propriétaire de la parcelle AK 95 de détacher la petite partie de terrain situé sur le cheminement doux entre le nouveau parking et le garage.

Cette cession est consentie à titre gratuit par le propriétaire.

Les servitudes d'usage seront accordées au bénéfice des propriétaires des parcelles mitoyennes jusqu'au classement dans le domaine public communal de ce terrain.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**
 - o d'acquérir la parcelle AK95p à titre gratuit
 - o de charger le maire de l'exécution de la présente décision en missionnant le cabinet Paradol et l'étude de Maître Dupeyron en particulier

37- Création de 2 postes dans le cadre du dispositif Parcours et Compétence (PEC)

Le dispositif PEC est la dernière mouture des contrats aidés. Il doit prévoir des actions de formation et des actions d'accompagnement de la prise de poste à la recherche d'emploi à la sortie.

Pour anticiper le congé maternité de l'agent responsable de l'accueil périscolaire, le nouveau service de restauration et la hausse des effectifs, il est proposé d'ouvrir un deuxième poste (après celui affecté à la pause méridienne et au ménage

des classes) réservé à un contrat PEC en CDD, en fonction des besoins des services périscolaires (20h minimum sur 6 mois minimum à 35h sur 24 mois).

Par ailleurs, un stagiaire en insertion Mission Locale depuis le 14 février 2019 sur le Domaine Yves Courpon peut bénéficier d'un contrat PEC. Il a fait bonne impression dans les travaux de vigne et possède des compétences en informatique-multimédia. Il est proposé d'ouvrir un troisième poste réservé à un contrat PEC en CDD, en fonction des besoins de la Régie Agricole Domaine Yves Courpon (20h minimum sur 6 mois minimum à 35h maximum sur 24 mois).

L'aide de l'Etat est fixé à 50% du coût horaire brut.

Il est proposé au Conseil municipal de créer deux emplois de CUI CAE dans le cadre du dispositif PEC à compter de ce 10 avril 2019, à pourvoir en fonction des besoins pour une durée de 6 mois minimum, renouvelables jusqu'à 24 mois, et de 20h à 35h par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

- De créer un poste d'animateur périscolaire polyvalent sur la base du SMIC en fonction des besoins des services périscolaires (20h minimum)
- De créer un poste d'agent polyvalent viti-multimédia affecté à la Régie agricole sur la base du SMIC en fonction des besoins de la Régie agricole (20h minimum)
- D'autoriser le maire à signer les conventions d'accueil de ces PEC
- De prévoir les crédits nécessaires au BP 2019

38- Convention de stationnement précaire d'un mobil home

Les propriétaires d'un terrain du lotissement le Vallon des Poètes (lot n°21 au 348 Rue Rimbaud) ont fait une demande de stationnement de mobil home durant les travaux de construction de leur habitation. L'aménageur leur a donné son accord.

Le maire propose de donner un accord pour un stationnement temporaire limité (durée 1 an maxi).

Passé ce délai, les propriétaires devront s'acquitter auprès de la commune d'une astreinte mensuelle de 1 500€.

Une convention d'occupation précaire reprenant ces éléments sera établie entre le Maire et le propriétaire du terrain.

Mme Lignier demande comment le suivi de la convention est organisé. Le service urbanisme et le secrétaire général sont chargés de suivre l'exécution de cette convention. A eux de s'organiser avec les alertes des plannings électroniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser par convention le stationnement temporaire limité à un (1) an de mobil home au lotissement le Vallon des Poètes (lot n°21) ;
- De fixer le montant de l'astreinte à payer par le propriétaire en cas de non-respect de la durée du stationnement à 1 500€ par mois ;
- De donner au maire tout pouvoir pour la bonne exécution de la présente délibération, en particulier d'établir et de signer la convention d'occupation précaire

DECISION 3-2019 :

Conformément à la délibération du 3 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal de Cavignac, à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, il a été signé les devis suivants :

Pour la Commune de Cavignac :

- Diverses plantations à l'Aire de Loisirs (city-stade), au lavoir et dans le rond-point de la Poste par LJ Entretien pour 1190€ HT
- Achat du mobilier du nouveau restaurant scolaire auprès de la société AM-D pour 22 941.67€ HT
- L'aménagement de l'accès à la défense incendie rue de Bonin pour un montant de 2256€ HT et la réparation de buses Route de la Naue pour 960€ par Laurent DUGAS TP
- Fourniture et pose d'une structure multi-activités avec toboggan (jeu Caméléo) et de deux jeux solo pour l'Aire de loisirs auprès d'Husson International pour un montant de 19 881.10€ HT
- Des contrats de sous-traitance concernant les lots suivants pour le marché de construction du restaurant scolaire (dans l'enveloppe financière):
 - Lot 1 (JL Golfier) : travaux de VRD par SARL 2MTP (18 137.90€ HT)

Pour la Régie Agricole :

- Un devis pour l'achat d'une tondeuse neuve Giro broyeur 3 points DESVOYS pour 3200€ HT à GUENON SAS, pour l'entretien inter-rang
- Un devis pour l'achat d'une tondeuse autoprotégée d'occasion pour 1000€ HT à GUENON SAS, pour l'entretien des espaces verts autour du Chai
- Un devis pour l'arrachage de 2 parcelles de vigne et préparation du terrain pour semis de jachère fleurie par l'entreprise Jonathan MILIN pour 2932€ HT
- Un devis de gardiennage avec la société S. PROTECTION suite au vol-vandalisme au Chai de Godineau pour un montant de 1344.10€ HT
- Fourniture de produits œnologiques auprès de la SAS LEVEQUE et Fils pour 2402.90€ HT

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande de terrains par des porteurs de projet économique à Fond de Vergne
- Proposition du Directeur de la Régie de demander un don pour la Caisse des Ecoles aux personnes qui souhaitent récupérer les ceps de vigne arrachés : avis favorable
- Des prises supplémentaires ont été installées sur un des coffrets électriques de la place du Marché (331,60€ HT)
- Proposition d'améliorer l'utilisation du système de vidéo-protection de l'Aire-de-Loisirs
- Offre AXA complémentaire santé pour les Cavignacais : proposition remise à Mme LIGNIER pour le CCAS
- Information sur les ventes des immeubles en cours
- L'assemblée générale constitutive de l'association des Amis du Domaine Yves Courpon a lieu ce mercredi 10 avril 2019 à la salle polyvalente
- Prochain Conseil d'exploitation le mardi 30 avril 2019 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance
Michel LEGREL

Le Maire de CAVIGNAC
Jean-Jacques EDARD